

<https://47.snuipp.fr/CSE-du-08-juin-2017-projet-de-decret-sur-les-rythmes>



CSE du 08 juin 2017 : projet de décret sur les « rythmes »

- École - Rythmes scolaires -

Date de mise en ligne : jeudi 8 juin 2017

Dernière mise à jour : 8 juin 2017

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Décret rythmes : un vote « pour » mais pas de chèque en blanc au ministère

Après consultation de la profession (près de 30 000 réponses en quelques jours) et après avis de ses sections départementales, le SNUipp-FSU a voté pour ce projet de décret lors du CSE du 08 juin.

Ce vote prend acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir choisir de s'organiser sur une semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi, mais qui ne constitue nullement un chèque en blanc à la politique éducative du gouvernement.

Chaque fois que cela sera nécessaire le SNUipp-FSU s'opposera à toute mesure de régression pour l'école.

Cette fin d'année scolaire est plutôt marquée par la cacophonie et la précipitation.

Concernant les rythmes, le ministre a annoncé que les communes pourront mettre en oeuvre leur choix à la rentrée 2018 mais que des dérogations seront possibles dès septembre 2017.

La seule question des rythmes n'est pas suffisante pour traiter le quotidien des écoles. Le SNUipp-FSU milite pour une remise à plat complète de la réforme, un cadrage national fort veillant à l'égalité territoriale, à l'intérêt de l'enfant et à de meilleures conditions de travail pour tous les personnels.

Communiqué de presse du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU a été très critique sur la réforme des rythmes de 2013 qui, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant parents et enseignants, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves.

Une réelle prise en compte des rythmes de l'enfant, la nécessité d'un service public d'activités péri-éducatives de qualité et équitable sur tout le territoire sont pourtant des sujets importants pour la réussite de tous nos élèves. C'est pourquoi le SNUipp a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales.

Le nouveau décret permet, « sous conditions », des évolutions souhaitées par les enseignants. Il ouvre la porte aux 4 jours sans pour autant refermer celle des 4,5 jours qui doivent perdurer partout où les conseils d'école le demandent.

Le SNUipp-FSU n'est pas dupe d'un décret pressé par le calendrier électoral. Il se préoccupe de cette précipitation qui impose aux écoles, aux familles et aux collectivités locales des modifications importantes de la semaine scolaire à trois mois de la rentrée scolaire. Ce décret orchestre également un désengagement de l'État dans le domaine du périscolaire sans se préoccuper de la situation de l'emploi de milliers de personnels territoriaux.

La consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences.

S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est

ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et d'être aidés pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

Le SNUipp-FSU votera pour ce projet de décret lors du CSE aujourd'hui. Un vote qui prend acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi, mais qui ne constitue nullement un blanc-seing à la politique éducative du gouvernement.

Chaque fois que cela sera nécessaire le SNUipp-FSU s'opposera à des mesures de régression pour l'école. C'est la raison pour laquelle il continue de s'opposer à la suppression des « Plus de maîtres que de classes » par le ministère sans aucune concertation et sans aucune évaluation du dispositif. Il demande au contraire la généralisation d'un dispositif dont les premiers retours sur le terrain montrent la pertinence dans la lutte contre les inégalités.

Paris, le 8 juin 2017